

One Total... CFDT et CFE-CGC signent le transfert des salariés d'Elf EP vers TGx sans rien discuter ni négocier !

Sans signature de syndicats, la direction aurait dû maintenir les conditions conventionnelles...



Au delà du soutien implicite, sinon inconditionnel, que la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC ont apporté au projet ONE TOTAL, notamment lors du CCE de l'UES Amont-Holding du 29 juin, la Direction avait besoin de syndicats prêts à signer un accord pour pouvoir transférer les salariés d'Elf EP vers les TGx. Sans signature de syndicats, la direction aurait dû maintenir en l'état les conditions conventionnelles et contractuelles spécifiques du contrat social des salariés Elf EP.

Par exemple, concernant le transfert en décembre 2015 des salariés de l'informatique Elf EP vers TGS, il y eut plusieurs séances de négociation pour défendre au mieux les droits des salariés à transférer et négocier les conditions de leur éventuel transfert, parmi lesquelles, principalement, la compensation de la perte de certaines dispositions liées à leur statut conventionnel particulier. L'exercice complexe avait requis de consulter les salariés impactés afin de bien cerner et comprendre la situation de chacun.

Comment cela s'est-il passé fin 2015 ? Les salariés de l'informatique concernés par ce transfert se sont réunis plusieurs fois et ont discuté ensemble de leurs revendications, qu'ils ont ensuite transmises aux négociateurs syndicaux. Cette écoute attentive a nourri et enrichi la négociation. Les situations particulières ont été prises en compte et les questions ont trouvé réponses. Au final, le SICTAME et la CGT, compte tenu de ces réponses, ont refusé de signer l'accord proposé en décembre 2015¹ ; **mais, au moins, il y a bien eu négociation.**

La signature ou non de l'accord de décembre 2015 revêtait donc une importance cruciale...

Avec cet accord signé en décembre 2015 par les seules CFDT et CFE-CGC et pourtant limité, à notre demande, aux seuls salariés Elf EP transférés vers TGS, il était évident pour le SICTAME que lors d'une nouvelle opération de ce type (*création d'iso-TGS*), la direction s'empresserait de proposer le même accord après un simulacre de négociation. On pouvait craindre que les signataires du premier accord signeraient à nouveau, surtout si cette nouvelle opération intervenait peu de temps après, comme cela nous semblait, d'une manière prémonitoire, devoir être le cas.

La signature de l'accord proposé en décembre 2015 revêtait donc une importance cruciale, puisque pouvant concerner potentiellement tous les salariés Elf EP (*plus de 500 salariés en mars 2015*). Au delà d'opérations ponctuelles, la direction pourrait en effet être tentée de vouloir transférer l'intégralité du personnel Elf EP chez TOTAL S.A. Nous l'avons écrit, avant même que la CFDT et la CFE-CGC ne signent en décembre 2015 cet accord déloyal envers le personnel.



... 6 mois après, le transfert automatique de contrat de travail impacte de nombreux salariés

Six mois après, pour le projet ONE TOTAL, le transfert automatique de contrat de travail concerne une population beaucoup plus importante, issue de plusieurs métiers. Plus spécifiquement, il impacte des dizaines de salariés Elf EP concernés par des transferts vers les TGx.

¹ Voir l'article Alerte Nouveauté de janvier 2016 : <http://www.sictame-unsatotal.org/media/3f403dfa954f679daf9686a66f9a2e10>

Comment la direction a-t-elle procédé ? A-t-elle convoqué les organisations syndicales à des séances de négociation, comme il l'aurait fallu ? Les salariés concernés ont-ils eu l'occasion de bien comprendre l'impact sur leurs situations personnelles et sur leurs conditions contractuelles, comme lors du transfert en 2015 des salariés Elf EP vers l'informatique ? Comme leurs collègues, ces salariés ont-ils eu l'occasion de communiquer leur position aux négociateurs syndicaux comme en décembre 2015 ? Et bien non ! La direction a préparé un projet d'accord qu'elle a tout simplement appelé « *avenant technique* » et a convoqué les syndicats qui le souhaitaient à « *passer signer* » !

Quel syndicat peut-il signer sans consulter les salariés ? Simple : CFDT et CFE-CGC !

Quel syndicat, digne de ce nom, peut-il signer sans consulter les salariés, sans rien leur expliquer des conditions de leur transfert vers les TGx, ni sans même leur demander leur avis et sans rien négocier, simplement en passant signer comme... un élève obéissant ?

Simple : la CFDT et la CFE-CGC.

Domage que ces syndicats fassent si peu de cas des salariés, qu'ils soient Elf EP ou autre, et se contentent d'accompagner les décisions de la direction. Ceci ne les empêche pas de critiquer le SICTAME ou tout syndicat en désaccord avec cette absence de défense des droits des salariés. Voyez ce dessin de la CFDT dans un tract récent : →

C'est certainement une curieuse manière d'illustrer la différence d'approche entre les uns et les autres. Parce que nous, au SICTAME, nous ne réclamons pas le beau temps, nous réclamons simplement de pouvoir défendre les intérêts et les droits des salariés et donc de pouvoir négocier les conditions de transfert des salariés Elf EP vers les TGx. Mais notre souhait élémentaire devient inefficace si deux autres syndicats « *passent signer* » dans le bureau de la direction, parce ce qu'elle leur a demandé de signer. Cette situation peut-elle s'illustrer par un dessin représentant des syndicalistes avec un parapluie ou bien plutôt, quoi qu'il arrive, munis d'un stylo à la main et prêts à signer les yeux bandés ?

Nous nous sommes permis de revisiter le dessin CFDT pour le rendre plus conforme à notre approche.



Au personnel d'apprécier qui les défend vraiment. Continuez à nous faire part de vos questions et de vos demandes, en particulier pour examiner votre cas individuel si vous êtes concerné par un transfert automatique.

Contactez-nous ou écrivez-nous à : holding-amont.sictame-uns-ues@total.com

SICTAME
LNSA

Suivez nous sur 

<https://twitter.com/sictame>

Souscrivez également à notre bulletin électronique en écrivant à holding-amont.sictame-uns-ues@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)